

AKTO rappelle l'importance de la formation aux savoirs de base dans les secteurs de services, au cœur de sa stratégie à 3 ans

Paris, le 14 septembre 2026. À l'occasion des 13^{ème} Journées nationales d'Action contre l'Illettrisme (JNAI), organisées par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), AKTO promeut une stratégie volontariste pour favoriser la maîtrise des savoirs de base par les salariés des branches des secteurs de services. Avec 20 %¹, en moyenne, des entreprises de ces secteurs qui font face à ces enjeux et une proportion particulièrement importante de salariés concernés dans certaines branches, AKTO inscrit à nouveau cet objectif au cœur de sa stratégie à 3 ans.

Les actions d'AKTO dans le cadre des JNAI

Pour cette 13^{ème} édition, plus de 60 événements labellisés JNAI sont organisés par AKTO à partir du 8 septembre en lien avec ses partenaires (tels que les Missions Locales, Écoles de la 2^{ème} chance, Transitions Pro...) dans l'hexagone et dans les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) : rencontres avec les entreprises, actions auprès des CFA/OFA, ateliers de sensibilisation et temps d'échange avec les partenaires...

→ Pour en savoir plus sur le calendrier détaillé des actions en région, consulter l'actualité sur [Akto.fr](https://akto.fr)

Les JNAI seront également l'opportunité de faire découvrir la nouvelle offre de formation dédiée aux savoirs de base et aux compétences clés pour la branche Hôtels, cafés, restaurants (HCR) pour accompagner les entreprises et les salariés de cette branche, particulièrement confrontées à des besoins de maîtrise des savoirs de base.

La formation aux savoirs de base : une nécessité économique et sociale au cœur des priorités stratégiques d'AKTO

Les analyses sectorielles de branches des services réalisées par AKTO en 2025 font état de difficultés persistantes dans la maîtrise des savoirs de base : près d'une entreprise sur cinq déclare compter des salariés confrontés à ces enjeux ou en situation d'illettrisme¹. Ces difficultés peuvent avoir des conséquences directes sur la compréhension des consignes, la sécurité au travail, l'utilisation du numérique, la mobilité professionnelle, etc., affectant à la fois le fonctionnement de l'entreprise et l'autonomie des salariés concernés.

Après le repérage de difficultés dans un ou plusieurs domaines des compétences de base chez des salariés, les entreprises peuvent être orientées par AKTO vers des solutions adaptées – formations en Français langue étrangère (FLE), remise à niveau, démarches d'acquisition du certificat CléA... – qui permettent de sécuriser les parcours des salariés concernés.

Investir dans l'acquisition des savoirs de base représente ainsi à la fois un levier économique et un engagement social. Dans des secteurs confrontés à des besoins de recrutement importants,

renforcer ces compétences permet de faciliter l'intégration dans l'entreprise et l'évolution professionnelle. Ces formations représentent aussi une opportunité pour les salariés de faciliter leurs démarches du quotidien au travail comme dans la vie privée.

C'est pourquoi AKTO place ces enjeux comme prioritaire parmi les 7 axes stratégiques de sa stratégie à 3 ans. Celui-ci donne également lieu à un objectif spécifique d'augmentation de 10 % du nombre de stagiaires au sein la COM 2026-2028.

Une action qui se décline dans les territoires ultramarins face à un besoin particulièrement présent

Cette année, 13 événements AKTO labellisés JNAI seront organisés spécifiquement dans et pour ces territoires. En parallèle, d'autres types d'actions de formation continuent d'être déployées pour favoriser la maîtrise des savoirs de base dans les territoires d'outre-mer, dont le partenariat avec le Service militaire adapté (SMA) qui prépare les futurs apprentis.

La maîtrise des compétences de base est en effet un élément clé de formation pour les branches des secteurs de services dans les territoires ultramarins : les adultes habitant dans les territoires ultramarins sont 2,5 fois plus nombreux à rencontrer des difficultés avec les savoirs de base par rapport aux adultes résidant dans l'hexagone. Les écarts sont particulièrement marqués : 1 adulte sur 4 à La Réunion et 1 sur 5 en Guadeloupe et en Martinique sont en forte difficulté avec ces compétences, contre environ 1 adulte sur 10 dans l'Hexagone¹.

L'équité de l'accès à la formation dans les territoires ultra-marins constitue d'ailleurs l'indicateur spécifique d'AKTO dans sa COM 2026-2028.

Un engagement mené dans la durée

Entre 2023 et 2025, AKTO a permis de déployer 8 500 actions de formations aux savoirs de base, en s'appuyant sur une offre variée de formations et d'actions de sensibilisation adaptées aux différentes problématiques.

En 2025 spécifiquement, AKTO a mis en place :

- 3 319 parcours de formation aux savoirs de base ;
- 72 événements en partenariat avec l'ANLCI lors de la 12^{ème} édition des JNAI sur l'ensemble du territoire, rassemblant plus de 1 200 participants (représentants d'entreprises, de CFA et autres acteurs de la formation) pour les sensibiliser aux enjeux des compétences de base et à inscrire durablement ces sujets dans les stratégies de branche.
- Un AKTIV'ALTERNANCE national dédié aux savoirs de base à destination des CFA, qui a rassemblé plus de 450 participants. Ces ateliers thématiques, organisés par AKTO, permettent de fédérer les CFA autour des solutions proposées pour favoriser le recrutement et sécuriser les parcours des alternants en évitant les ruptures de contrat.

¹ L'observatoire de l'illettrisme et de l'illectronisme, ANLCI, juillet 2026.

« La lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme est l'une de nos priorités pour les 3 années à venir. Celle-ci constitue l'une des conditions essentielles d'accès à une qualification et à une insertion durable. Nous opérons à un carrefour stratégique entre entreprises, salariés, écosystème de la formation et des partenaires comme l'ANLCI, pour identifier les besoins, orienter les entreprises vers des offres de formations adéquates et financer la formation des salariés. » **déclare Jean Hédou, Président d'AKTO.**

« Les secteurs des services et certaines branches professionnelles en particulier, emploient de nombreux salariés qui rencontrent des difficultés à maîtriser certaines compétences de base. Favoriser l'accès aux savoirs de base, c'est répondre à deux enjeux à la fois : permettre aux entreprises de proposer des emplois durables aux salariés et donner à ceux-ci les meilleures chances pour évoluer dans leur vie professionnelle. » **ajoute Laurent Barthélémy, Vice-président d'AKTO.**

Contacts presse : akto@tbwa-corporate.com

Pierre-Yves Gallety – 06 42 98 71 47

Julia Djimet – 06 45 68 42 72

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences des branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 21 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (dans l'hexagone et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en quelques chiffres :

AKTO accompagne plus de 430 000 entreprises, parmi lesquelles 90 % de TPE et 6 millions de salariés. En 2025, 148 000 nouveaux alternants ont été accompagnés et plus de 580 000 salariés ont bénéficié d'une formation. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire dans l'hexagone et Outre-mer dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. **AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon depuis 2021.**